



## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

### Dispositif adultes-relais Appui à la dynamique des conseils citoyens

#### Objectifs

La mise en place de postes adultes-relais constitue une des réponses en appui des conseils citoyens pour renforcer leur capacité d'agir par un accompagnement et une animation adaptée – un adulte-relais recruté pouvant être mis au service de 3 à 5 conseils citoyens distincts.

#### Missions

Pour la mise en œuvre du travail d'accompagnement des conseils citoyens, les missions de l'adulte-relais peuvent être les suivantes :

##### 1) Améliorer la lisibilité

- Aller au-devant des besoins des populations en étant présent sur les lieux les plus fréquentés des quartiers
- Favoriser la diversité des membres qui composent les conseils citoyens, l'expression et l'écoute des différents points de vue
- Accompagner les conseils citoyens en aidant à mobiliser les habitants peu sensibilisés aux démarches participatives
- Accompagner le conseil citoyen dans l'information et la mobilisation en amont des réunions
- Favoriser une dynamique d'accueil vers un lieu dédié (rendre un lieu accueillant, organiser des temps forts.)
- Informer les conseils citoyens sur l'existence de formations aux dispositifs de la politique de la ville.

##### 2) Aider au développement du ou des conseils citoyens

- Soutenir les aspects organisationnels et logistiques des conseils citoyens ;
- Aider les conseils citoyens à repérer le réseau d'acteurs institutionnels et associatifs ;
- Accompagner le conseil citoyen dans la mise en place d'actions de sensibilisation, de qualification et de diffusion d'information afin de faire évoluer le comportement des acteurs locaux (habitants, professionnels) ;
- Accompagner la mise en œuvre des initiatives du conseil citoyen ;
- Accompagner la définition de l'ordre du jour des réunions du conseil citoyen ;
- Participer à la prise de notes, rédaction, circulation et approbation des comptes rendus des réunions du conseil citoyen ;
- Repérer des outils existants pouvant servir de support de débats ;

- Rapporter dans les réunions les situations problématiques pour que les membres du conseil citoyen puissent s'en emparer ;
- Veiller à la qualité des échanges et à la possibilité pour tous les membres, de s'exprimer lors des réunions ;
- Assurer une fonction de médiation lors de conflits opposant les membres du conseil citoyen entre eux ;
- Être garant du respect des grands principes de fonctionnement consignés dans le cadre de référence et la charte interne du conseil citoyen ;
- Soutenir le conseil citoyen dans son travail de production collective au service des habitants ;
- Soutenir la participation du conseil citoyen aux instances du contrat de ville et à la démarche d'évaluation des contrats de ville ;
- Soutenir le conseil citoyen dans la recherche de financements.

### **3) Favoriser l'émergence de nouveaux projets**

- Accompagner les initiatives de terrain portées par les conseils citoyens ; mettre en relation la population avec les partenaires en fonction de leurs besoins et s'assurer de la réalité de la prise en charge ;
- Aider le conseil citoyen à concevoir et construire des projets visant l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier ;
- Accompagner le renouvellement et l'évolution du conseil citoyen, contribuer à son inscription dans l'environnement local ;
- Encourager, faciliter la mise en œuvre des projets répondant aux besoins des habitants et des jeunes permettant l'investissement et la prise d'initiative dans l'espace social ;
- Mobiliser des publics pour les événements de quartier (Fête de quartier, Carnaval des écoles, Fête des voisins, ...).

#### **Employeurs potentiels**

- Les employeurs doivent :
  - Être bien implantés dans le quartier d'activité de l'adulte-relais ;
  - Bien connaître les publics cibles ;
  - Être en capacité d'encadrer l'adulte-relais et lui fournir les conditions matérielles nécessaires à son travail ;
- Les employeurs peuvent être :
  - Les associations, les conseils citoyens organisés en association, les collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire concerné .

#### **Conditions favorables**

Pour accomplir ses missions, sa légitimité et son professionnalisme, l'adulte-relais doit être reconnu par les acteurs locaux et les habitants du quartier. Son recrutement doit donc être accompagné d'une information de ces acteurs sur la démarche mise en place afin de faciliter sa mission et conforter sa légitimité.

Etant en contact direct avec les habitants, l'adulte-relais doit être en capacité de

- connaître les références sociales et culturelles des différents groupes du quartier,
- se faire comprendre d'eux,
- faciliter leur expression et de les écouter sans les influencer.

L'adulte-relais ne peut en aucun cas être lui-même un conseiller. Il ne participe pas aux décisions du conseil citoyen mais leur donne confiance pour qu'ils s'expriment, s'impliquent et développent leur propre pouvoir d'agir sur la vie du quartier. Il ne doit pas être le porte-parole des habitants.

Pour que l'adulte-relais exerce sa mission dans de bonnes conditions, il faut notamment prévoir :

- l'élaboration d'une fiche de poste,
- l'identification d'un supérieur hiérarchique ou d'un référent, en capacité d'exercer une réelle supervision
- la formalisation des partenariats avec les acteurs et institutions impliqués,
- la mise en place de moyens adéquats : lieu de travail pour recevoir des collectifs d'habitants ou associations, accès à des salles de réunion,
- la définition d'un parcours de formation lié à la fois à la thématique et à la fonction d'adulte-relais (formation de médiation sociale), notamment avec l'appui du plan de professionnalisation régional.

### **Indicateurs de suivi**

Les indicateurs suivants peuvent être retenus pour assurer le suivi des missions des adultes-relais. Ils doivent dans ce cadre être intégrés aux conventions des adultes-relais.

- Nombre et typologie des habitants rencontrés chaque mois
- Nombre de réunions ou de rencontres d'habitants organisées (fréquence, durée...)
- Nombre de participants à ces réunions
- Nombre d'événements organisés dans le quartier (durée, coût, public...)
- Typologie des différentes actions mises en place